

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 28 septembre 2020 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet
Madame Phoebe Sirois
Monsieur Rémi Dumont
Monsieur Denis Blais
Madame Annette Rousseau

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

20-09-166

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Denis Blais,
appuyé par monsieur Rémi Dumont,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

ADOPTÉ

20-09-167

MODIFICATION DE L'HEURE DE TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 OCTOBRE 2020 ET SUIVANTES ET DIFFUSION EN VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE suite aux récentes éclosions de COVID-19 dans le Bas-Saint-Laurent et du passage de la région en préalerte jaune, la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac appelle la population à faire tous les efforts nécessaires pour se protéger, protéger leurs proches et protéger l'économie;

ATTENDU QUE dans ce contexte la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, diffusera la séance du conseil par le biais d'une visioconférence qui sera diffusée en direct sur les ondes de MATV, afin de réduire les déplacements non essentiels;

ATTENDU QUE l'heure de diffusion sera modifiée à compter de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, et les suivantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Phoebe Sirois,
appuyé par madame Annette Rousseau,
et résolu unanimement :

QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac informe la population à l'effet qu'à compter de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, **les séances se tiendront exceptionnellement à 18 h 30, par visioconférence**, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

QUE cette résolution modifie la résolution numéro 19-12-259 adoptée le 2 décembre 2019, visant l'acceptation du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.

QU'un avis public de la présente modification soit publié par la greffière assistante conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

20-09-168

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée terminée :
Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par monsieur Denis Blais,
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.
Directrice générale

Gaétan Ouellet
Maire

